



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D2022_12_107

Date de convocation du conseil : 9 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, M. CARTER Maximilian, Mme CHARRANNAT Corinne, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 25

Absents excusés :

Mme CAILLETEAU Muriel a donné pouvoir à Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane
Mme CHASTEL Ita

M. DESBROSSE Jérôme a donné pouvoir à M. HERBRETEAU Bernard

Mme GODREAU Sandrine a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice

Mme HUGUET Myriam

M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à M. VIGIER Pascal

M. PAUL-HAZARD Michel a donné pouvoir à M. PUYDOYEUX Jean-Jacques

Objet : Rénovation de l'aire couverte – Plan de financement

Secrétaire de séance : Madame Bernadette VRILLAUD

M. Hervé LABBÉ rappelle au conseil municipal que le phasage prévu pour la rénovation du complexe sportif prévoyait la rénovation de l'aire couverte après la réalisation d'une zone dédiée au tennis et au padel.

Le coût total du projet est estimé à 696 000 € HT.

Un plan prévisionnel de financement a été réalisé en s'appuyant sur une étude réalisée par les cabinets LOG-extramuros et A-Ingénierie, étant entendu, que, dès le rendu d'une étude par le maître d'œuvre qui aura été sélectionné, ce plan de financement sera affiné.

| | |
|--|-----------------|
| Coût du projet : | 696 000,00 € HT |
| DETR (30 % de 696 000 €) | 208 800,00 € |
| DSIL (10% de 696 000 €) | 69 600,00 € |
| Département (35 % de 500 000 €) | 175 000,00 € |
| Agence Nationale du Sport (14,86 % de 696 000 €) | 103 425,60 € |
| Fonds propres (20% de 696 000 €) | 139 174,40 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet de rénovation de l'aire couverte

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus

CHARGE Monsieur le Maire de déposer les demandes de subvention au titre de la DETR et le la DSIL ainsi que les demandes d'aides financières auprès du Département au titre du programme Equipements Sportifs utilisés par les collégiens et de l'Agence Nationale du Sport des dans le cadre du programme des équipements sportifs structurants.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 15/12/2022, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 19/12/2022



Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN